

règles sociales de récitation des contes en Haute-Volta



La conservation de la littérature orale ne peut se limiter au recueil de textes dépouillés de la richesse de leur contexte culturel. Chargée d'un enseignement de littérature orale africaine (1976), j'ai tenté d'initier les étudiants de l'université de Ouagadougou en lettres modernes aux techniques d'enquête en littérature orale. Ce texte a été réalisé à partir des données qu'ils ont amassées dans un temps très bref en prélude à l'établissement d'un plan d'enquête sur une société spécifique. Les étudiants dont les noms suivent ont ainsi présentés les caractéristiques de récitation des contes dans neuf sociétés.

Bere M., Bonogo T., Dipama Bila, Guissou A., Ilboudo F.A., Ilboudo K., Kambou sié, Millogo Maré, Nassouri L., Nikiéma Mariam G., Ouedraogo R., Souleymane, Ouedraogo Harouma, Ouedraogo Solmata O., Ouoba A., Pré V., Sanou Didi, Sanou L., Sanoko M., Sinkondo H.M., Solama S.R., Somda P., Traoré G.C., Yanogo G.C., Zongo F., Zabramba L.

Le conte ne suscite d'intérêt scientifique que pour les différences ou les ressemblances entre les thèmes rencontrés d'un bout à l'autre du monde; les variantes des conditions de récitation sont rarement décrites bien que certains aspects apparaissent tout aussi universels: le conte se dit généralement la nuit. Cette règle de récitation n'est pas formulée avec la même insistance dans toutes les sociétés; néanmoins lorsqu'elle ne l'est pas explicitement elle est cependant présente: en France par exemple les contes sont racontés aux enfants par leurs grands-mères le soir avant le coucher entre autres.

Qui dit des contes, à qui, quand et dans quel cadre? A ces questions simples généralement il n'y a pas de réponses; les contes nous apparaissent nus, débarrassés de toutes les règles oratoires qui pourtant les accompagnent dans toutes les sociétés sous des formes variées et universelles.

L'ignorance de ces faits trouve une justification dans l'absence de discours sur ces conditions de récitation: c'est à peine si l'on évoque la nécessité de la cessation des activités productrices pour circonscrire dans le temps la récitation des contes.

Chez les Bobo, les contes ne peuvent être dits que le soir car les jeunes, de dix à seize ans environ, qui les prononcent sont occupés pendant la période de l'année où cette récitation est permise, à éloigner les singes qui ravagent les récoltes presque mûres. Ici donc cette règle de récitation nocturne – accompagnée d'une limitation dans le temps paradoxale puisque c'est juste à cette période d'activité précise que le conte peut se dire – est apparemment dictée par des considérations techniques objectives. Mais par ailleurs dans bien d'autres sociétés le rapport du conte aux activités agricoles est précisé sous la forme de la même prohibition – « si les contes sont dits le jour les singes ravageront les récoltes » – sans référence au temps de travail que prendrait la récitation des contes.

Il n'y a pas non plus de justification aux formules stéréotypées qui annoncent le début du récit spécifique que nous désignons par le terme de conte; il y a encore moins d'énoncés évoquant la posture spécifique que doit prendre le conteur.

Bien que l'implicite soit de rigueur dans l'ensemble des conditions de récitation des contes, la récolte des données peut être effectuée facilement; ces données ouvrent des perspectives d'analyses sur les sociétés quelquefois plus immédiates que les méthodes d'analyse sociologique qui ne prennent pas en considération les règles de communications orales.

En pays bwa une formule propitiatoire (1) permet de lever l'interdit de récitation le jour: « oiseau qui m'entend ne le répète pas aux ancêtres ».

En pays mossi il suffit de dire « excuse-moi, jour laisse-moi conter ».

Conter le jour expose à des châtiements très divers: être mordu par un scorpion, avoir mal aux yeux, se faire saccager ses récoltes par les animaux ou les éléments naturels...

Comment désigne-t-on le conte?

En pays mossi « la parole est comme l'eau du marigot », elle ne peut être divisée, elle est une. Ainsi le conte, là comme ailleurs, forme particulière de parole, ne peut être isolé des autres formes de récit. En pays mossi, le conte est à la fois spécifique et identique aux autres genres: contes et devinettes portent le même nom: **solomde**. Ces deux genres littéraires sont étrangers l'un à l'autre dans la langue française; les termes qui les désignent en français ne peuvent servir à traduire ces genres littéraires mossi qui, isolés de leur contexte linguistique et social, perdent toute signification. En effet on traduit par devinette deux genres différents: des « contes courts », **solompagla**, et **koega**, réponse à une question réduite à une onomatopée. Un exemple:

- Question: onomatopée imitant le cri du mange-mil.
- Réponse: « le mange-mil a avalé des grains et il en est mort ».

Dans la langue française, le signifiant devinette représente un fait d'homonymie (2) inverse du signifiant conte en mossi; un « conte court » comprend une question sous forme d'un énoncé d'ailleurs pas forcément interrogatif. Par exemple:

- Énoncé interrogatif: « mon trou de mur ».

(1) Propitiatoire: qui a la vertu de rendre favorable. Exemple: sacrifice propitiatoire. N.D.L.R.

(2) Homonymie: mot de même prononciation qu'un autre, mais d'orthographe différente, ou de même orthographe mais de sens différent. N.D.L.R.

- Réponse : « Mets ta main pour prendre le foie d'un revenant ».

Les contes sont à peu près généralement un genre si ce n'est réservé aux enfants, du moins accessibles à cette classe d'âge; les énoncés dits « contes courts » en mossi ne peuvent être dits par les personnes âgées alors que les « contes longs », c'est-à-dire les récits qui sont spécifiquement un conte, peuvent l'être.

En bambara contes, proverbes et devinettes sont indissociables et tous désignés par le terme **ntale** des récits. Néanmoins des signifiants spécifiques existent aussi : le conte est désigné par **nsirin**, la devinette par **ntama** et le proverbe est lui-même récit absolu c'est-à-dire **ntale** signifiant les deux autres genres séparément. Au point de vue formel le conte est un récit plus long que la devinette ou le proverbe, la devinette nécessite une réponse proférée alors que le proverbe comporte une réponse implicite qui est obligatoirement différée – l'explication ne peut être fournie au moment où le proverbe est utilisé –, elle est donnée dans le cadre d'un échange éducatif entre « jeune et ancien ».

Proverbe bambara : « le mur s'est fendillé, le lézard y a trouvé abri ».

Cet énoncé signifie que si l'union n'existe pas dans une communauté, le trouble s'y installera. Devinette bambara :

- Premier énoncé : « Arrivé chez mes beaux-parents je les ai trouvés tous attachés d'une même corde ».
- Deuxième énoncé : « Le balai ».

La devinette bambara revêt une forme inverse de celle pratiquée en mossi. Cette différence dans la forme n'atténue pas la ressemblance des deux genres prononcés par des personnages de statut identique; dans l'un et l'autre cas seuls les « jeunes » peuvent prononcer des devinettes, ces paroles ne sont pas utilisées par les « anciens » qui ont le privilège de la parole-proverbe c'est-à-dire de la parole; le conte est le genre utilisé par toutes les classes d'âge.

En mossi le conte est devinette, en bambara le conte est aussi proverbe.

En bambara le conte est dit par les grands-parents aux enfants à la demande de ceux-ci. « Grand-mère raconte-moi un conte ». La grand-mère répond « masse-moi d'abord ». L'enfant accepte de fournir cette contre-prestation matérielle et la grand-mère donne sa prestation de parole. Le conte

est objet d'échange égalitaire entre jeunes garçons ou filles. Il n'y a pas dans ce cas reproduction du schéma de communication qui implique une réponse mais plutôt échange oral identique à celui du proverbe : le conte tient à la fois de la devinette genre réservé aux enfants et du genre proverbe bien que ceux-ci ne puissent l'exercer.

Il faut noter qu'un père ne peut dire des contes à ses enfants; le conte, de même que les prestations matérielles, ne circule pas entre la génération des pères et celle des enfants.

En pays gourma, « les vieux » peuvent poser des devinettes aux « jeunes » mais ceux-ci ne peuvent jamais leur en poser.

En pays lobi, les devinettes – onomatopées ne peuvent être posées que par un homme ou une femme plus âgée que le groupe auditeur.

En fait la différenciation entre conte, devinette et proverbe est réalisée par les différenciations de classes d'âge des locuteurs en présence. Le conte est un genre qui mène de la classe d'âge limitée aux devinettes à celle des « anciens » producteurs de proverbes.

Mais les classes d'âge ne sont pas définies en fonction des seuls facteurs biologiques, être « jeune » c'est en fait appartenir à la catégorie de ceux qui n'ont pas encore ou qui n'auront jamais le pouvoir; le conte littérature pour les jeunes n'est pas un fait naturel.

La fonction sociale du conte dans cette région est définie par rapport au moment où il est permis – la nuit. Ainsi, a contrario, les « vieux » en pays bobo au cours de leurs assemblées nocturnes peuvent utiliser les contes pour argumenter lorsque les proverbes apparaissent insuffisants.

Si les proverbes peuvent être dits à n'importe quel moment de la journée et de la nuit par « les anciens », les contes ne peuvent l'être que la nuit que ce soit par les « jeunes » ou par les « anciens ». Les « jeunes » ne peuvent utiliser le « proverbe » que la nuit c'est-à-dire confondus avec les contes.

Donc le conte est la parole de la nuit, du moment où ceux qui n'ont pas le pouvoir ont la parole : les jeunes et les femmes.

Chez les Mossi le roi ne dit jamais de contes.

Le conte se dit la nuit mais dans une nuit claire ou près d'un feu – pour chasser les mauvais esprits, dit-on. Le conte se dit la nuit reflet du jour. Le pouvoir

s'exerce à la lumière du jour. Ceux qui n'ont pas le pouvoir ne peuvent l'exercer qu'à la lumière de la nuit, lumière naturelle ou artificielle.

En effet le conte n'est pas uniquement dit lors de réunions de « jeunes » (au sens social et non pas biologique) mais aussi au cours de réunions mixtes ou de réunions de femmes uniquement.

Le « conte-devinette » est spécifique des réunions mixtes de même groupe d'âge ou à la rigueur entre un individu plus âgé et un groupe d'âge plus jeune. C'est ainsi que la devinette est exclue des assemblées des hommes détenteurs du pouvoir. Dans ce cas le conte ne peut être que « conte-proverbe ».

Chez les Dagara, les jeunes se réunissent dans les cases des femmes pour lancer des « devinettes-contes » lorsqu'il n'y a pas de clair de lune. Les jeunes ne disent pas qu'ils récitent des contes mais qu'ils lancent des devinettes. Un « jeune » dagara peut lancer des devinettes sans dire ensuite de conte mais il ne peut pas dire de conte sans avoir lancé des devinettes.

Néanmoins les hommes âgés peuvent participer aux récitations de conte mais, dans ce cas, le passage de la devinette aux contes est celui de la remise de parole aux « anciens ». Les « jeunes » en effet débutent la séance par des devinettes et laissent la parole aux adultes pour les contes. Ainsi en pays mossi les contes courts précèdent les contes longs.

La transition entre devinette et conte est lente. Ainsi en dagara un « jeune » dit « j'ai tué ma vache ». Alors tous les participants prennent une partie de la vache ouvre la porte au conte, au conte d'introduction, frontière entre devinette et conte :

« Conte, conte, vieillard au derrière usé. Si je n'avais pas été au marché de la fourmi saurais-je que le derrière de la fourmi a des poils ? »

Le conte est aussi la parole des adultes mais une parole pour les enfants. Les « jeunes » ne peuvent maîtriser la parole et dire des contes longs. Un enfant mossi reçoit de son grand-père les contes onomatopées, puis les contes devinettes ou contes courts plus complexes puis il accède dans les assemblées regroupant jeunes et vieux aux contes longs. Les enfants dagara entre eux se contentent d'échanger des devinettes qu'ils se lancent d'un groupe à l'autre. Les réunions autour d'une femme leur permettent d'accéder aux

contes récits. Dans cette société il apparaît que les contes sont la propriété des femmes qui les récitent non pas entre elles mais avec les enfants.

Les « jeunes » ne semblent pas d'ailleurs pouvoir se distinguer comme conteurs, il s'agit en fait essentiellement d'une acquisition de groupes face à des individus adultes.

La position du conteur.

Une soirée de contes ne se déroule pas suivant l'inspiration fantaisiste des participants, le déroulement de la soirée a lieu suivant des règles précises.

En pays mossi les enfants commencent à échanger des énoncés dialogués puis lorsqu'ils ont épuisé le stock de leurs devinettes ils laissent la parole aux adultes présents qui épuisent les uns après les autres leur répertoire. Le dernier conteur est l'objet de railleries, les participants à la soirée se précipitent sur lui avec la même attitude goulue que sur de la nourriture. Effectivement ce dernier conteur qui clôture la soirée est alors pris pour de la nourriture : tout le monde crie : « pilez les haricots avec l'huile » et tous de faire semblant de lui arracher une poignée de haricots. Le conteur s'enfuit pour suivi par l'assemblée hurlante.

Le conte se définit non seulement par rapport à la parole mais aussi par rapport au système gestuel dans lequel il est énoncé. Ainsi le conte peut être dit debout, assis ou couché. Ces positions ne sont pas indifférentes, le conte doit être obligatoirement énoncé dans une de ces positions et pas dans une autre. Lorsque les deux positions – assise ou debout – coexistent dans une société donnée, à ces deux attitudes corporelles correspondent des genres différents énoncés par des catégories de conteurs différents.

Les contes pour les « jeunes », les contes devinettes sont généralement prononcés assis ou couchés, ces deux postures étant considérées comme identiques et interchangeables : les jeunes gens mossi, les enfants dagara adoptent l'une ou l'autre de même que les enfants bambara.

« Il faut être assis ou couché, il faut prendre racine car la parole est créatrice », dit-on en mossi.

La parole des « jeunes » est une parole collective, les « jeunes » sont assis en cercle et se passent la parole les uns les autres. Les contes mossi sont annoncés de la façon suivante : Un homme à un autre : « Où est ma calebasse ? »

Le deuxième au premier : « Où est ma calebasse ? »

Le premier à un troisième : « Où est ma calebasse ? »

Le troisième : « Elle est cassée. »

Le premier au troisième : « En combien de morceaux ? »

Le troisième : « en X morceaux. »

Le premier : « Dis-moi X contes. »

Dans ce cas la parole est une parole populaire au sens de « pour le peuple » ; c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'inégalités entre récitants et spectateurs. Le pouvoir ne s'exerce pas lors de la récitation collective des contes. Ainsi le roi des mossi est muet devant le peuple, il ne parle que par intermédiaires spécialisés, il ne dit pas de contes ; de même les autres dignitaires de la cour n'en disaient pas non plus.

Les jeunes ne communiquent oralement avec les anciens que par quelques individus interposés. Les jeunes sont en groupes, tous assis. L'« ancien » qui participe à leurs récits est lui-même assis, confondu avec eux.

Dans quelques cas le conteur est assis sur un tabouret ou un siège surélevé. Il semble que cette posture chez les Bwa soit très semblable à la position assise et se différencie en fait d'avec la position assise qui permet entre autres la danse.

En effet la position debout est celle des conteurs spécialisés en marge des catégories « jeunes » ou « anciens ». Les « vieux » qui introduisent les contes dans les débats nocturnes sont en position assise. Le conte est dans ce cas, bien qu'identique au proverbe, parole de pouvoir, prononcé en position assise ce qui le différencie de la parole proverbe, c'est seulement le moment.

Le conteur spécialisé est debout. Cette posture du conteur est rare : parmi les neuf populations citées seuls les Bambara et les Samo semblent connaître les personnages spécialisés entre autres dans la récitation des contes.

Le conteur spécialisé parle debout face au public. Dans les soirées organisées chez les Bambara par l'association du *to* il n'y a pas passage de la parole d'une personne à une autre, il ne s'établit pas de dialogue entre le conteur et l'assemblée : avant de commencer son récit le conteur se choisit au préalable un accompagnateur qui ponctue son discours par *nàm* alors qu'au cours d'une soirée organisée par un groupe d'âge toutes les personnes présentes participent à chacun des énon-

cés par ces mêmes exclamations *nàm*.

La différence de posture correspond aussi à une différence dans la forme : le conteur en position debout chante – en partie – ou totalement – les contes. Les spectateurs eux-mêmes sont debout et participent au rythme du chant et de la musique.

Le conteur dans la société bambara est un homme de la parole proférée le jour. En effet il s'agit de « griot » qui, le jour, ont des activités de parole bien connues ; ils ne jouent de rôle dans la parole de nuit qu'en tant que personnages extérieurs au groupe. Ils sont invités, mais ils ne peuvent dire alors des paroles de nuit ; ils restent dépendants de la parole donnée à tous, de conte. Ils commencent donc leurs contes avec la formule identique à celle prononcée par un conteur ordinaire.

Les contes débutent toujours par une formule spécifique et se terminent par des énoncés spécifiques.

Ainsi les contes mossi débutent précisément par cet énoncé de type « devinette », c'est-à-dire par ce dialogue :

– « Conte des contes pour que nous contions. »

– « Cassez un bâton pour que nous abattions celui qui est bête. »

Ou bien :

– « Venez on va raconter des contes. »

– « Fesse déformée, viens on va se perdre. »

Dans certaines régions du pays mossi il n'y a pas de formule spéciale surtout en ce qui concerne les contes mettant en scène des animaux.

La fin des contes est marquée par une formule spéciale : « la fin c'est la fin, casse le bois et donne-le à la vieille ».

En Samo le conteur dit : « Je mets mon conte, là où je l'ai pris ». Ils parlent pendant trois nuits consécutives et quittent le village ou le quartier où ils ont été hébergés ; il ne peuvent renouveler immédiatement ces trois nuits de représentations.

Le conteur isolé ne prend pas racine dans le groupe.

Chez les Samo les contes chantés, suscitant la danse, sont réalisés au cours des funérailles : le conte chanté en position verticale est le conte des rituels de passage. Le conte proféré en position assise est le conte des cycles agraires, celui qui assure la fécondité de la terre.

Diana REY-HULMAN

linguiste, chargée de cours Paris VIII.